

Pioneer Manor
City of Greater Sudbury

960 Notre Dame Ave., Sudbury, ON P3A 2T4
☎ 705.566.4282 | 📠 705.524.1767

Manoir des pionniers
Ville du Grand Sudbury

960, ave. Notre-Dame, Sudbury, ON P3A 2T4
☎ 705.566.4282 | 📠 705.524.1767



July 3, 2025

To: All Pioneer Manor residents, families, substitute decision-makers and staff

2025-26 Resident Co-Payments Rates - Update

Rate reduction applications are now available online at [Forms - Central Forms Repository \(CFR\)](#), at the front desk of Pioneer Manor, by mail by calling 705-566-4282 - extension 3205, or electronically by emailing merle.keerig@greatersudbury.ca.

A rate reduction can be applied retroactively, 90 days prior to the day the application is submitted to the Ministry. Until an application is completed and signed, the full basic rate will be charged. It is your responsibility to complete and deliver a signed copy of the application for rate reduction to Pioneer Manor. Residents who have already dropped off their Notice of Assessment (NOA) are still required to complete the rate reduction application. Please see attached bulletin regarding new co-payment rates effective July 1, 2025.

Celebrate Pride Week

Pioneer Manor is dedicated to continuous learning and wants to celebrate and empower 2SLGBTQIA+ residents, staff, friends and loved ones, and to promote diversity within our home. As such, Sudbury Pride will be celebrating Pride Week from July 6 to 13, 2025. Join us for a demonstration of visibility and allyship at Pioneer Manor by 'wearing the rainbow' on Friday, July 11, 2025. A Pride event will also be hosted from 10:15 to 11:15 a.m. in the Winter Park, which will include a rainbow-themed craft session. All residents are welcome to participate!

Pioneer Manor is committed to creating a positive, culturally aware space for residents, and a healthier community in alignment with the City of Greater Sudbury's Strategic Plan. Pioneer Manor recognizes that to create healthier communities, it must create a community that is committed to the principles of Diversity, Equity and Inclusion (DEI). Pioneer Manor's DEI committee was founded in 2024 and is dedicated to facilitating change regarding education, training, policy, organizational culture and resident and family engagement.

As always, please do not hesitate to contact us, should you have any questions.

Sincerely,

Aaron Archibald
Director, Long-Term Care Services

c.c.: Councillor René Lapierre, Chair, Community & Emergency Services Committee
Shari Lichterman, Chief Administrative Officer
Brendan Adair, Acting General Manager, Community Development
Dr. Maurice St. Martin, Medical Director
Managers of Resident Care
Dianna Foster, Family Council
Residents' Council Leadership Team



Pioneer Manor
City of Greater Sudbury

960 Notre Dame Ave., Sudbury, ON P3A 2T4
☎ 705.566.4282 | 📠 705.524.1767

Manoir des pionniers
Ville du Grand Sudbury

960, ave. Notre-Dame, Sudbury, ON P3A 2T4
☎ 705.566.4282 | 📠 705.524.1767



Le 3 juillet 2025

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leurs familles, de leurs mandataires spéciaux et du personnel

Taux de co-paiement des résidents de 2025-2026 – Mise à jour

Les demandes de réduction des tarifs sont maintenant disponibles en ligne dans le [Répertoire central des formulaires](#). Vous pouvez aussi passer prendre un formulaire au bureau de réception du Manoir des pionniers ou demander qu'on vous envoie un formulaire par la poste ou par voie électronique en appelant le 705 566-4282, poste 3205, ou en envoyant un courriel à merle.keerig@grandsudbury.ca.

Le tarif d'hébergement peut être réduit rétroactivement jusqu'à 90 jours précédant le jour auquel la demande est soumise au ministère. Le plein tarif de base sera imposé jusqu'à ce que la demande soit remplie et signée. Veuillez noter que c'est à vous qu'il incombe de remplir la demande de réduction et d'en livrer une copie signée au Manoir des pionniers. Les résidents qui ont déjà déposé leur Avis de cotisation doivent tout de même remplir une demande de réduction. Veuillez voir le bulletin ci-joint pour prendre connaissance des nouveaux taux de co-paiement qui sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

Célébrez la Semaine de la Fierté

Le Manoir des pionniers se consacre à un apprentissage continu. Il désire célébrer et habiliter les résidents, les employés, les amis et les proches qui font partie de la communauté 2SLGBTQIA+, ainsi que promouvoir la diversité au sein du foyer. Cela dit, Fierté Sudbury célébrera la Semaine de la Fierté du 6 au 13 juillet 2025. Afin d'accroître la visibilité et de créer des alliés au Manoir des pionniers, nous vous invitons à faire comme nous et à porter l'arc-en-ciel le vendredi 11 juillet 2025. Une célébration de la Fierté sera également tenue de 10 h 15 à 11 h 15 dans le parc d'hiver, laquelle comprendra une séance de bricolage sur le thème de l'arc-en-ciel. Tous les résidents sont invités à y participer!

Le Manoir des pionniers s'est engagé à créer un espace positif respectueux de la culture pour les résidents et une communauté plus saine en conformité avec le Plan stratégique de la Ville du Grand Sudbury. Le Manoir des pionniers reconnaît que pour créer une communauté saine, il faut créer une communauté qui s'engage aux principes de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. En 2024, nous avons fondé le Comité de la diversité, de l'équité et de l'inclusion du Manoir des pionniers dans le but d'apporter des changements à l'éducation, à la formation, aux politiques, à la culture organisationnelle et à l'engagement des résidents et des familles.

Comme toujours, si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

Sincèrement,

Aaron Archibald
Directeur, Services de soins de longue durée

c. c. René Lapierre, conseiller municipal et président du Comité des services communautaires et d'urgence
Shari Lichterman, administratrice en chef
Brendan Adair, directeur général intérimaire du Développement communautaire
Dr Maurice St. Martin, directeur médical
Gestionnaires des soins aux résidents
Dianna Foster, Conseil des familles
Équipe de leadership du Conseil des résidents



Bulletin to Residents of Long-Term Care Homes: Important News Regarding Long-Term Care Home Accommodations Charges

Ministry of
Long-Term Care

SPRING 2025

Renseignements aussi
disponibles en français

Basic Accommodation Rates

On July 1, 2025, the maximum co-payment that residents pay for basic accommodation in Long-Term Care (LTC) homes **will increase by \$1.61 per day from \$66.95 per day to \$68.56 per day**, consistent with recent inflationary increases. This will help cover the rising costs of meals and accommodation.

Preferred Accommodation Rates

The maximum charges will also be increasing for residents in preferred accommodation beds as of July 1, 2025. The premium charged for a newer bed in semi-private accommodation will increase by \$0.33 from \$13.77 to \$14.10 per day, and the premium for a newer bed in private accommodation will increase by \$0.69 from \$28.70 to \$29.39 per day.

The table below provides the new rates that will apply as of July 1, 2025 to all types of accommodation based on a resident's date of admission to the bed.

Type of Accommodation	Daily Rate	Monthly
Long-Stay Resident:		
Basic	\$68.56	\$2,085.37
Semi-Private		
Residents admitted to newer beds on or after July 1, 2015.	\$82.66	\$2,514.24
Residents admitted to newer beds on or after September 1, 2014, but prior to July 1, 2015.	\$81.48	\$2,478.35
Residents admitted to newer beds on or after July 1, 2013, but prior to September 1, 2014.	\$80.31	\$2,442.77
Residents admitted to newer beds on or after July 1, 2012, but prior to July 1, 2013.	\$79.11	\$2,406.27
Residents occupying older beds, or residents admitted to newer beds prior to July 1, 2012.	\$77.97	\$2,371.59

Continued...

Private

Residents admitted to newer beds on or after July 1, 2015.	\$97.95	\$2,979.32
Residents admitted to newer beds on or after September 1, 2014, but prior to July 1, 2015.	\$95.89	\$2,916.66
Residents admitted to newer beds on or after July 1, 2013, but prior to September 1, 2014.	\$93.82	\$2,853.69
Residents admitted to newer beds on or after July 1, 2012, but prior to July 1, 2013.	\$91.77	\$2,791.34
Residents occupying older beds, or residents admitted to newer beds prior to July 1, 2012.	\$89.70	\$2,728.38

Short-Stay Resident (Respite Bed)

\$44.38 N/A

NOTE: “Newer beds” – beds classified as “NEW” or “A” according to ministry design standards

“Older beds” – beds classified as “B”, “C”, “Upgraded D” or “D” according to ministry design standards

Effective from July 1, 2025, the basic accommodation rate is determined using the following formula:

- July 2024 rate x (1 + CPI Rate up to a maximum of 2.5%) = 2025 co-payment rate.
[i.e., \$66.95 x (1+2.4%) = \$68.56]
- The monthly rate is determined by multiplying the daily rate by 30.4167.
[i.e., \$68.56 x 30.4167 = \$2,085.37]

If you have requested a transfer from your current accommodation into a preferred accommodation bed, please call the LTC home administrator to confirm the rate that you will be required to pay. Preferred rates for semi-private and private accommodation in your current LTC home or in another LTC home may be different if you are offered a bed on or after July 1, 2025.

If you are currently paying less than \$66.95 per day because you are receiving a reduction in the basic co-payment, known as a “Rate Reduction,” then you should reapply for a rate reduction as the current rate reduction term ends on June 30, 2025. All residents receiving a rate reduction should re-apply for a reduction in the basic co-payment rate for the 2025-26 cycle, beginning on July 1, 2025. Staff at your LTC home will provide you with the application form and will help you to submit your application to the Ministry of Long-Term Care.

For more information on co-payment rates or the changes to the rate reduction application process, please speak with your home’s Administrator. Should you have any additional questions, please contact: LTC.RateReduction@ontario.ca.

Bulletin à l'intention des résidents des foyers de soins de longue durée : Renseignements importants sur les tarifs d'hébergement

Ministère des Soins
de longue durée

PRINTEMPS 2025

Also available in English

Tarifs d'hébergement avec services de base

En date du 1^{er} juillet 2025, la quote-part quotidienne maximale que les résidents paient pour l'hébergement avec services de base dans un foyer de soins de longue durée (FSLD) **passera de 66,95 \$ à 68,56 \$, soit une augmentation de 1,61 \$**, afin de tenir compte des récentes hausses liées à l'inflation. Cela aidera à assumer les coûts plus élevés des repas et de l'hébergement.

Tarifs d'hébergement avec services privilégiés

En date du 1^{er} juillet 2025, les tarifs maximaux augmenteront également pour les résidents occupant les nouveaux lits avec services privilégiés. Le tarif des chambres à deux lits passera de 13,77 \$ à 14,10 \$, soit une augmentation de 0,33 \$ par jour, et le tarif d'une chambre individuelle passera de 28,70 \$ à 29,39 \$, soit une augmentation de 0,69 \$ par jour.

Le tableau ci-dessous renferme les nouveaux tarifs qui s'appliqueront à compter du 1^{er} juillet 2025 à tous les types d'hébergement, en fonction de la date où les résidents commencent à occuper un lit.

Type d'hébergement	Tarif journalier	Tarif mensuel
Résident à long terme:		
De base	68,56 \$	2 085,37 \$
Semi-privé		
Résident admis dans un nouveau lit le ou après le 1 ^{er} juillet 2015.	82,66 \$	2 514,24 \$
Résident admis dans un nouveau lit le ou après 1 ^{er} septembre 2014, mais avant le 1 ^{er} juillet 2015.	81,48 \$	2 478,35 \$
Résident admis dans un nouveau lit le ou après le 1 ^{er} juillet 2013, mais avant le 1 ^{er} septembre 2014.	80,31 \$	2 442,77 \$
Résident admis dans un nouveau lit le ou après le 1 ^{er} juillet 2012, mais avant le 1 ^{er} juillet 2013.	79,11 \$	2 406,27 \$
Résident occupant un lit plus ancien, ou résident admis dans un nouveau lit avant le 1 ^{er} juillet 2012.	77,97 \$	2 371,59 \$

Suite

Privé

Résident admis dans un nouveau lit le ou après le 1 ^{er} juillet 2015.	97,95 \$	2 979,32 \$
Résident admis dans un nouveau lit le ou après 1 ^{er} septembre 2014, mais avant le 1 ^{er} juillet 2015.	95,89 \$	2 916,66 \$
Résident admis dans un nouveau lit le ou après le 1 ^{er} juillet 2013, mais avant le 1 ^{er} septembre 2014.	93,82 \$	2 853,69 \$
Résident admis dans un nouveau lit le ou après le 1 ^{er} juillet 2012, mais avant le 1 ^{er} juillet 2013.	91,77 \$	2 791,34 \$
Résident occupant un lit plus ancien, ou résident admis dans un nouveau lit avant le 1 ^{er} juillet 2012.	89,70 \$	2 728,38 \$
Résident en hébergement de courte durée (lit réservé aux services de relève)	44,38 \$	S.O.

REMARQUE :

« Nouveaux lits » – lits « NOUVEAUX » ou de catégorie « A », selon les normes d'aménagement du Ministère.

« Lits plus anciens » – lits des catégories « B », « C », « mis à niveau D » ou « D », selon les normes d'aménagement du Ministère.

À compter du 1^{er} juillet 2025, le taux d'hébergement de base est calculé selon la formule suivante:

- taux d'hébergement de base de juillet 2024 x (1 + taux d'IPC) = taux de co-paiement de 2025 [c.-à-d., 66,95 \$ x (1 + 2,4 %) = 68,56 \$].
- Le taux mensuel est calculé en multipliant le taux quotidien par 30,4167 [c.-à-d., 68,56 \$ x 30,4167 = 2085,37 \$].

Si vous avez demandé de passer de votre type d'hébergement actuel à un hébergement avec services privilégiés, veuillez communiquer avec l'administratrice ou l'administrateur du foyer qui confirmera votre tarif. Les tarifs de l'hébergement en chambre individuelle ou en chambre à deux lits avec services privilégiés peuvent être différents d'un foyer à l'autre, si vous obtenez un lit le ou après le 1^{er} juillet 2025.

Si vous payez actuellement moins de 66,95 \$ par jour parce que vous bénéficiez d'une réduction sur la quote-part de base, ou « réduction du tarif », **vous devriez présenter une nouvelle demande de réduction du tarif**, car la réduction actuelle expire le 30 juin 2025. Tous les résidents bénéficiant d'une réduction doivent refaire une demande de réduction de la quote-part de base pour le cycle 2025-2026, qui commencera le 1^{er} juillet 2025. Le personnel de votre foyer de soins de longue durée vous remettra le formulaire de demande et vous aidera à l'envoyer au ministère des Soins de longue durée.

Pour plus de renseignements sur la quote-part ou sur les changements au processus de demande d'une réduction du tarif, adressez-vous à l'administratrice ou à l'administrateur de votre foyer. Si vous avez d'autres questions, veuillez envoyer un courriel au ministère à l'adresse LTC.RateReduction@ontario.ca.